



CLASSIQUES  
GARNIER

« Vie de la Société », *Nouveau bulletin de la Société internationale des amis de Montaigne Série VIII*, n° 50, 2009 – 2, p. 127-135

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-11873-2.p.0129](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-11873-2.p.0129)

*La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.*

© 2009. Classiques Garnier, Paris.  
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.  
Tous droits réservés pour tous les pays.

## **VIE DE LA SOCIÉTÉ**



## SIAM\_CR\_28-03-09

REUNION DU CA du 28 MARS 2009

Compte-rendu rédigé par Jean-François Chappuit, Secrétaire Général.

Samedi 28 mars, 162 rue de Rivoli (bureau de Jean-Marc Terrasse) Métro Palais Royal.

« L'homme ne peut être que ce qu'il est, ni imaginer que selon sa portée » II, xii.

Présents : Jean-Marc Terrasse, Président, Jean-François Chappuit et Armelle Andrieux, Secrétaires généraux, Bruno Méniel, Trésorier adjoint, Nicolas Lombart, François Leray, Trésorier sortant, Steffen Deutschbein, Bénédicte Boudou, Bernard Sève, André Tournon, Claude Blum.

Pouvoirs : Olivier Guerrier donne pouvoir à André Tournon.

Christine Pigné donne pouvoir à Bénédicte Boudou.

Excusé : Patrick Petit, Trésorier.

### 1) La SIAM

#### 1-a) *Comptes de l'exercice 2008.*

Le CA examine et arrête les comptes de la SIAM pour l'exercice 2008, et déclare ces comptes conformes.

Les cotisations individuelles se montent à 3 600 Euros. Par rapport à 2007, il y a cinq adhérents en moins, soit deux cents euros de baisse. Les donateurs donnent moins. Les droits de copie s'élèvent à 595 euros. La subvention du CNL est toujours de 4 000 euros. La Mairie de Saint Michel de Montaigne n'a rien donné.

Il y a trois numéros du bulletin. Le *Montaigne et sa région* très épais est plus cher mais doit bénéficier d'une subvention de la région. Bruno Roger-Vasselín,

le maître d'œuvre, reprend contact avec Dominique Martin à Bordeaux pour cette subvention.

F. Leray : on ressort avec 31 euros. Il faut prévoir les sommes adéquates dans le cas d'un bulletin important. Ce bulletin est apprécié. Plusieurs sociétaires ont envoyé des courriers en ce sens.

Le routage : Il y a trois factures de bulletin. Sur cette année, 2500 euros pour *Montagne et sa région*.

Gain sur les SICAV de 1854 euros.

Bilan : 46 800 Euros de réserve.

André Tournon signale un programme attrayant de colloques. Il faudrait, pour les Actes, un budget exceptionnel mais qui ne doit pas empêcher la publication régulière du Bulletin. Claude Blum dit que les Seiziémistes font payer les Actes. Bruno Méniel précise que les Actes des colloques sont envoyés gratuitement.

Les comptes sont arrêtés. Unanimité pour les comptes.

Prix de vente du bulletin au public : 40 euros, en Europe, port inclus, 35 + port pour le reste du monde.

Discussion autour de ce prix qui paraît trop élevé à certains.

#### 1-b) *Décision sur la prochaine Assemblée Générale :*

MOTION : Le CA décide que la prochaine AG se tiendra le 24 octobre à la Bibliothèque de l'Arsenal, à 14h30

Choix d'un invité pour une conférence, à l'occasion de l'Assemblée Générale.

#### Propositions

André Tournon indique que Pierre Assouline, sur le site du Monde, a une niche sur la translation de Montaigne. Armelle Andrieux propose de faire venir un adhérent de la SIAM qui vient de publier un livre sur Montaigne. Bénédicte Boudou voudrait faire une table ronde pour « dépoussiérer » la Société.

Bruno Méniel souhaite que le travail avec les professeurs soit pris en amont ; puis de les rassembler pour un débat. Identifier les professeurs qui sont dans le fichier et voir avec eux si cela est possible.

Bernard Sève mentionne Ali Benmakhlouf, à l'Université de Nice-Sophia Antipolis.

Jean Marc Terrasse évoque un dialogue avec Frédéric Boyer au sujet d'Augustin. Montaigne et Augustin. Bernard Sève propose une rencontre avec Thierry Roisin, metteur en scène d'un spectacle autour des Essais. Cette idée est retenue.

## **2) Comité pour l'organisation des colloques et des journées d'étude.**

**MOTION :** Le CA crée un comité pour l'organisation des colloques et des journées d'étude. Les missions de ce comité seront d'identifier des projets en cours, de rechercher des partenariats, de résoudre les problèmes matériels. Ce comité est créé pour trois ans. Il travaille en collaboration avec les Secrétaires généraux. Le Président en est membre de droit et le préside. Sont élus, outre le Président :

Le projet ne recueille pas l'approbation du CA. **LE PROJET EST REJETE.**

## **3) Cycle annuel de conférences.**

3-a) **MOTION :** Le CA entérine le principe de la création d'un cycle annuel de conférences sur Montaigne. Les conférences s'étendront de janvier à décembre d'une même année. Leur nombre sera de quatre, et leur durée d'une heure. Le sujet des conférences sera laissé à la convenance du conférencier. Le texte des conférences restera la propriété du conférencier. Ces conférences seront proposées aux responsables de l'auditorium de la Bibliothèque Nationale.

**JMT :** Il vaut mieux proposer un cycle de quatre conférences en un mois, avec un effort de communication, après discussion avec la BNF qui traitera le sujet, le préparera.

Bernard Sève est favorable au projet de conférences sur un temps ramassé. A. Tournon propose de prévoir des conférences à deux voix. A l'initiative du conférencier, il faudrait inviter un contradicteur pour animer le débat. Bernard S : Un conférencier parle une fois puis invite un contradicteur pour les conférences suivantes. BS s'engage à prendre contact avec la BNF.

Le CA propose à M. Bernard Sève d'assurer le premier cycle de conférences.

**LE PRINCIPE EST ACQUIS** en attente de la réponse de Bernard Sève.

#### 4) Enregistrement des conférences.

4-a *MOTION* : Le CA autorise l'achat d'une caméra numérique et d'un trépied pour l'enregistrement des conférences. La caméra sera la propriété de la SIAM. Elle sera sous la responsabilité des membres du Bureau. Le prix d'achat ne dépassera pas :

Steffen Deutschbein déclare qu'il met son enregistreur numérique à la disposition de la SIAM.

La question de l'endroit où serait déposée la caméra soulève des réticences.

LA MOTION RESTE EN SUSPENS

#### 5) Le Bulletin

##### 5-a *Responsable éditorial*

*MOTION* : Le CA confie à Jean-Yves Pouilloux la responsabilité éditoriale pour les deux Bulletins de la SIAM de l'année 2009.

André Tournon indique qu'il existe un comité de rédaction indépendant du CA et sans limite de mandat. Appuyé par Claude Blum, André Tournon indique que ce comité, constitué de grands noms, est une garantie de qualité pour le Bulletin. Jean-François Chappuit souligne que la liste des noms constituant ce comité a disparu du Bulletin. Jean-Marc Terrasse propose d'écrire aux membres de ce comité pour leur demander s'ils souhaitent toujours en faire partie. D'après leur réponse, on proposera de refonder ce comité, ou de le renouveler.

Les membres de ce comité sont :

Jean-Claude Arnould, adhérent de la SIAM,  
Claude Blum, adhérent perpétuel de la SIAM,  
Antoine Compagnon,  
Raymond Esclapez, adhérent de la SIAM,  
François Moureau,  
André Tournon, adhérent de la SIAM.

A la suite de l'intervention d'André Tournon sur la qualité du Bulletin garantie par le comité ci-dessus, Bénédicte Boudou retire son projet éditorial. Motion non votée.

##### 5-b-c-d-e *Langue du Bulletin*

5-b *MOTION* : La langue du Bulletin est le français (article 1 du règlement intérieur). Cependant, pour répondre à l'objectif défini dans l'article 1 des

Statuts : « l'étude et la diffusion en France et dans le monde de Montaigne, de son œuvre, ainsi que des publications, dont le *Bulletin* », et pour réaffirmer la dimension internationale de l'Association, il est décidé d'admettre l'anglais pour la rédaction des articles publiés dans le Bulletin de la SIAM.

5-c *MOTION* : Pour chaque Bulletin, la proportion d'articles en anglais ne pourra dépasser 50 % de la totalité des articles publiés dans ce même Bulletin.

5-d *MOTION* : A compter du premier Bulletin de l'année 2010, et pour tous les Bulletins à venir, chaque article sera précédé d'un résumé en français et en anglais, pour répondre aux normes internationales.

5-e *MOTION* : L'équipe éditoriale en place réfléchira à la possibilité d'introduire d'autres langues que l'anglais pour le Bulletin.

Discussion. André Tournon rappelle qu'il avait demandé l'usage de l'anglais. Il souligne que la décision des langues acceptées dans le Bulletin doit être soumise en Assemblée Générale.

AUCUN VOTE SUR CES MOTIONS.

## 6) Comité scientifique

6-a *MOTION* : Le CA propose la création d'un Comité scientifique avec mandat de trois ans à compter de sa création. Le responsable éditorial est de droit membre du CS pendant son mandat. Outre le responsable éditorial, le CS est composé de trois membres issus du CA et de deux membres extérieurs au CA, soit six personnes au total. Le Président de la SIAM a voix consultative. En cas de litige, sa voix devient prépondérante.

Jean-François Chappuit explique que dans le comité proposé, il envisageait la participation de spécialistes de la Renaissance, universitaires, membres d'autres sociétés savantes, mais non adhérents de la SIAM, et qui auraient joué un rôle de conseillers amicaux. Il cite la société Thomas More qui fonctionne de cette façon. D'autre part, une telle participation, ajoute-t-il, a pour but de favoriser l'ouverture vers d'autres sociétés. De fait, deux membres sur cinq du Comité de lecture ne sont pas adhérents de la SIAM. Jean-Marc Terrasse souligne que cela serait alors un comité de notoriétés, or, ce comité existe déjà, notamment avec Antoine Compagnon. Bernard Sève pense que la structure proposée est possible.

6-b *MOTION* Au sein du CA, sont nommés membres du CS :

PAS DE DECISION DU CA



6-c *Les personnalités suivantes, extérieures à la SIAM, sont proposées pour le CS :*

PAS DE DECISION DU CA

## 7) La SIAM et l'Internet.

7-a) Le CA décide de rénover le site Internet de la SIAM et de consacrer la somme de 1000 Euros à cet objectif. Le CA confie cette tâche à Magali Kilani sous la responsabilité de Steffen Deutschbein qui accompagnera et supervisera la refonte du site en relation avec le Bureau.

NB : sans réponse de Magali Kilani, cette tâche a été confiée à Jonathan Sportiche.

Claude Blum propose de faire une page Internet pour demander aux adhérents ce qu'ils attendent du site. André Tournon demande pourquoi il n'existe pas un annuaire des adhérents disponible. Armelle Andrieux rappelle que cette proposition avait été repoussée il y a quelques années.

MOTION ADOPTEE

7-b) Le CA confie à Steffen Deutschbein la tâche des mises à jour régulières du site (mise en ligne des communications, des conférences, annuaire, photos, etc).

MOTION ADOPTEE.

7-c) Le CA confie à André Tournon la responsabilité du Forum de la SIAM. Le mandat est de 3 ans.

MOTION adoptée mise en attente de la rénovation du site.

## 8) Information sur les journées d'étude et colloques à venir

Colloques :

- Montaigne et les Arts de la Renaissance. Bruno R-V.
- Montaigne et le dialogue, janvier 2010. La Sapienza.
- Journées internationales Montaigne. 2010 ou 2011. Jean-Marc Terrasse.
- Le projet se ferait à Pau ou au Louvre. Le premier thème : la question de l'hospitalité.

- Montaigne et Shakespeare. Journées d'étude en 2010 pour préparation du colloque en 2011.

Journées d'étude :

- Montaigne dans les Médias. Jean-François Chappuit. Roger-Pol Droit a fait le texte dans le Monde. Il y a *Philo Magazine*.
- Montaigne dans les programmes du secondaire. Armelle Andrieux. Un projet qui se tiendrait au Lycée Michelet de Vanves est à l'étude.

**9) Questions diverses :** Aucune question diverse n'est inscrite à l'ordre du jour.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités ou évoqués, la séance prend fin à 17h30.

Fait à Meudon, le 6 août 2009  
Jean-François Chappuit  
Secrétaire Général de la SIAM.